

Initiatives ministérielles

la population indigène du Canada, et leur rôle au sein de la société canadienne.

Il y a quelques minutes, j'ai posé à la députée de New Westminster—Burnaby quelques questions pour savoir si elle se considère comme un membre de la communauté multiculturelle, et si l'expression «multiculturel» signifie à ses yeux tous les Canadiens indépendamment de leur origine ethnique.

Je sais que ma collègue, députée de l'Arctique, s'est sentie blessée lorsque le gouvernement a conclu l'Accord du lac Meech. Comme la plupart des autochtones canadiens, elle s'est sentie blessée parce que le premier ministre fédéral et les dix premiers ministres des provinces se sont réunis au lac Meech dans le but de formuler une définition du Canada pour la Constitution. Ils ont commencé en parlant des caractéristiques fondamentales du Canada. Nous savons que la première raison d'être de ces discussions était d'obtenir l'adhésion du Québec à la Constitution. Mais pour ce faire, il était nécessaire de définir le Canada d'aujourd'hui.

Il ne serait pas inutile de nous rappeler quelle définition les premiers ministres ont donnée du Canada. Ils ont déclaré que les Canadiens anglophones et les Canadiens francophones constituaient les caractéristiques fondamentales du Canada, point à la ligne. Ma mère, une immigrante, ne parle pas couramment français—en fait, elle ne sait pas un mot de français—and elle ne parle pas couramment anglais. Par conséquent, selon l'Accord du lac Meech, ma mère et les centaines de milliers d'autres personnes dans sa situation ne sont pas une caractéristique fondamentale du Canada.

On peut aussi en conclure—and la députée a terminé son intervention en disant qu'elle se sentait d'abord Canadienne et descendante des premiers Canadiens—that lorsque les dirigeants du pays ont voulu définir l'identité canadienne, ils ont non seulement exclu les personnes qui ont une ascendance autre que française ou anglaise, mais aussi les autochtones, premiers occupants du territoire. Lorsque je parle d'une certaine attitude au Canada, qui n'est pas nécessairement consciente, il faut penser aux déclarations comme l'Accord du lac Meech et à d'autres gestes du gouvernement comme ceux posés dans l'affaire de l'indemnisation des Nippo-Canadiens dont j'ai parlé l'autre jour à la Chambre.

Ce dossier aurait dû être étudié par le gouvernement du Canada, par le Parlement, mais il a été confié au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Pourquoi? La seule raison, c'est que les Canadiens d'origine japonaise constituent un groupe ethnique, donc, que ce dossier relevait des affaires ethniques et non pas de...

Mme Browes: Vous n'avez pas du tout parlé de cette affaire.

M. Nunziata: Madame la Présidente, la députée a le don de m'interrompre et, comme je le lui ai fait savoir maintes fois, je me ferai un plaisir de débattre de cette question avec elle quand elle voudra.

Mais, pour en revenir au point que je soulève, cette question aurait dû être réglée par le ministre de la Justice, car elle touche à l'exercice de la justice au Canada et non au fait qu'il s'agit de Canadiens d'origine japonaise. Voilà donc encore là une attitude profondément ancrée.

Ma collègue a soulevé des questions que j'ai déjà soulevées moi-même. Qu'aurait été sa réaction si le gouvernement fédéral avait décrété que la question du règlement des revendications territoriales des autochtones relevait de la compétence du département d'État au Multiculturalisme. Peut-elle me dire quelle aurait été la réaction de la collectivité autochtone? En outre, estime-t-elle faire elle-même partie d'une collectivité multiculturelle, d'une ethnique?

Mme Blondin: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député pour sa longue et intéressante question.

• (1240)

D'abord, en ce qui concerne le règlement des revendications territoriales, tout le monde sait, je crois, que cette question relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du gouvernement fédéral. Le premier ministre était là pour signer l'accord de principe. Je crois que c'est une grande priorité pour tout gouvernement, conservateur, libéral ou néo-démocrate.

Pour répondre à la question du député, ma réaction en aurait été une de stupéfaction, comme il s'en doute bien. Les groupes autochtones auraient jugé inacceptable d'être renvoyés à une autre autorité pour régler cette question. C'est une question tellement importante qu'elle nécessite l'attention du cabinet restreint. Il y a des ques-